

PROCES-VERBAL
du 30 SEPTEMBRE 2019

| | |
|---|----|
| EPHEMERIDE | 3 |
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019 | 48 |
| <i>Unanimité</i> | 48 |
| 1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Organisation des commissions municipales - Commission communale d’accessibilité – Conférence intercommunale – Désignation d’un nouveau représentant municipal issu de la liste « Action Ronquoise Citoyenne » | 10 |
| PRESENTATION M. LE MAIRE | 11 |
| <i>Unanimité</i> | 12 |
| 1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation | 12 |
| PRESENTATION M. LE MAIRE | 15 |
| Pour : « Ensemble pour Roncq » | 16 |
| Abstentions : « Roncq Avenir » | 16 |
| 1.03 – SCHEMA DEPARTEMENTAL D’ACCUEIL ET D’HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU NORD – Avis du Conseil Municipal | 16 |
| PRESENTATION M. PETILLON | 17 |
| Débat | 20 |
| <i>Unanimité</i> | 23 |
| 1.04 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – Décision modificative n° 1 – Ajustements de crédits | 23 |
| PRESENTATION M. GILME | 25 |
| Débat | 25 |
| Pour : « Ensemble pour Roncq » | 26 |
| Contre : « Roncq Avenir » | 26 |
| 1.05 – ACADEMIE MUNICIPALE D’INITIATION SPORTIVE (AMIS) – Convention annuelle d’objectifs 2018/2019 – Consolidation des comptes – Prolongation pour la période scolaire 2019/2020 | 26 |
| PRESENTATION M. DA SILVA | 28 |
| Débat | 29 |
| <i>Unanimité</i> | 30 |
| 1.06 – CHEMIN RURAL DESSAUVAGES – Cession partielle à la Clinique Saint-Roch. | 30 |
| PRESENTATION M. PETILLON | 31 |
| Débat | 32 |
| <i>Unanimité</i> | 33 |
| 1.07 – MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LA REALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES AU PROFIT DE VINCI IMMOBILIER – Opération Charlet – 31 rue de la Latte | 33 |
| PRESENTATION M. PETILLON | 34 |
| Débat | 38 |
| <i>Unanimité</i> | 39 |

| | |
|--|----|
| 1.08 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION FONCIERE AU PROFIT DE NOTRE | |
| LOGIS – Opération 377 rue de Lille | 39 |
| PRESENTATION M. PETILLON | 41 |
| Débat | 42 |
| <i>Unanimité</i> | 43 |
| 1.09 – ADHESION AU PRINCIPE DE LA CHARTE METROPOLITAINE DES | |
| ANTENNES-RELAIS | 44 |
| PRESENTATION M. PETILLON | 45 |
| <i>Unanimité</i> | 46 |
| 1.10 – MUTUALISATION DE LA PLATEFORME ENJOY-MEL ENTRE LA METRO- | |
| POLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET LES COMMUNES MEMBRES POUR | |
| DEVELOPPER L’ATTRACTIVITE DES CŒURS DE VILLE ET DES CENTRES- | |
| BOURGS – Convention entre la MEL et la Ville de Roncq | 46 |
| PRESENTATION Mme THOREZ | 48 |
| <i>Unanimité</i> | 48 |
| 1.11 – VŒU DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER GUSTAVE-DRON DE | |
| TOURCOING FACE A LA FERMETURE DE LA MATERNITE..... | 49 |
| PRESENTATION M. LE MAIRE | 49 |
| <i>Unanimité</i> | 50 |

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Je salue le public nombreux, la presse, l'ensemble des collègues présents pour ce Conseil Municipal de rentrée.

Avant d'en aborder le contenu, je voudrais rendre un hommage de la Ville de Roncq à notre ancien Président de la République, M. Jacques CHIRAC. Je vous demande de bien vouloir vous lever en mémoire de cet homme d'Etat et de respecter une minute de silence.

(Minute de silence)

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** qui, encore une fois, a été très soutenu depuis le 27 mai.

- 29 mai.

Une quarantaine de nouveaux Roncquois sont venus aux Anciennes Ecuries participer à la **cérémonie d'accueil des nouveaux habitants** arrivés dans la Commune depuis un an. J'ai joué au VRP, comme je sais le faire, auprès des nouveaux Roncquois pour mettre à l'honneur les associations partenaires de la Ville, les entreprises et notre activité.

Chaque année, on essaie de leur faire découvrir notre belle Ville de Roncq.

- 3 juin.

C'était la mise en place des **nouveaux BCD** (Bibliothèques et Centres de Documentation) avec la distribution de livres à destination des enfants. J'y étais avec Mme ZAHM, Mme NYS et M. TELLIER que vous voyez à l'écran. Cela nous a permis de faire le tour des écoles et de transmettre ces livres qui garniront ces nouveaux BCD ; je pense que toutes les classes sont équipées de ce nouveau mobilier qui permet aux enfants d'être dans de bonnes conditions.

- 5 juin.

Dans le cadre de « Lille 3000 Eldorado » nous avons eu la chance d'accueillir le **MuMo2**, un musée mobile gratuit d'art contemporain. Les enfants de Récré'anime et des ALSH ont pu profiter de cette exposition qui a fait escale à Roncq avant de passer dans d'autres villes. C'était l'occasion de faire découvrir cet art par le plus grand nombre et surtout par les enfants.

- 8 et 9 juin.

C'était le fameux **Challenge Raid**, connu et reconnu au sein de nos villes puisqu'il s'agit d'un partenariat entre Bondues, Bousbecque, Linselles, Roncq et Wervicq-Sud. Les enfants ont été nombreux à y participer.

Certaines classes d'âge étaient à la piscine pour y être logées mais aussi pour profiter des équipements, comme la roue à sensation à droite sur l'écran (que j'ai pu tester moi-même).

Comme c'est notre habitude à Roncq, on met en évidence d'autres aspects au cours de ce Challenge Raid et on a voulu encore une fois le faire sous le signe du handicap et de la sensibilisation au handicap (Handi quizz). Vous avez pu voir des gens circuler à Roncq sur des trottoirs un peu encombrés de containers et de véhicules.

Je tiens à saluer l'initiative de la Municipalité et des élus qui a permis de sensibiliser un plus grand nombre de personnes grâce à ce Challenge Raid.

- 12 et 14 juin.

Les **escapades seniors** à Ohlain, à Le Quesnoy ainsi qu'une sortie de 62 seniors à la Villa Cavrois à Croix et à la Manufacture des Flandres à Roubaix.

Nos seniors ont pu découvrir différentes activités et, pour certains, nous nous sommes retrouvés pour une pause déjeuner au Petit Roubaix, au cours de laquelle nous avons pu échanger.

Ces moments sont toujours très appréciés et permettent de découvrir d'autres lieux, souvent à proximité, ce qui est toujours étonnant. Les gens entendent bien parler de la Villa Cavrois ou autres dans la presse mais ne s'y rendent pas forcément. Ces sorties ont ainsi permis à de nombreux seniors de la découvrir.

- 13 et 14 juin.

Une exposition placée sur le thème des « **enfants juifs pendant la deuxième guerre mondiale** » a été commentée et animée par Martine DRODZINSKI, Conseillère pédagogique. C'est un travail de mémoire avec de grandes valeurs qui ont été transmises et je tiens à saluer toutes les actions réalisées dans ce cadre du devoir de mémoire. Vous pouvez voir que les élèves de CM2 travaillent actuellement sur ce devoir de mémoire avec l'association UNC, et c'est important.

- 13 juin.

Nous rendions hommage aux **Soldats tombés en Indochine entre 1945 et 1954** avec les associations patriotiques. Ces commémorations sont importantes et je tiens à saluer les personnes qui étaient présentes dont les porte-drapeaux.

- 13 juin.

Les **Olympiades des personnels des EHPAD** ont été l'occasion d'une belle journée et les personnels ont pu profiter de l'équipement du Bois Leurent où ont été accueillies les différentes équipes.

- 14 juin.

Sous le soleil, 186 enfants de grande section des écoles publiques et privées roncuoises se sont retrouvés pour la traditionnelle **Fête des maternelles** qui a été l'occasion de différents échanges sportifs, tant à la piscine qu'en extérieur.

Comme on peut le voir à l'écran : des jeux de balles, des courses, des sauts d'obstacles ont réuni les maternelles pour clôturer une année sportive en présence de nombreux parents venus encourager leurs enfants.

- 16 juin.

S'est déroulée la **2^{ème} Journée « Dynamic'assos »** avec des temps forts et, surtout, le regroupement des associations sur un site particulier ; les visiteurs roncuois ont ainsi pu les découvrir mais aussi prendre des renseignements pour de futures inscriptions, ou encore échanger avec les associations que je remercie pour leur participation à cette journée.

- 18 juin.

C'était l'**hommage au Général De Gaulle** dans le cadre de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 au cimetière du Centre-Bourg.

- 20 juin.

Les enfants de CM2 se sont retrouvés pour participer au **Triathlon scolaire**. Aux épreuves figuraient : 50 m nage libre, 1,2 km de course VTT, 500 m course à pied. Comme vous le voyez à l'écran, nous avons des enfants sportifs et dynamiques qui, même à la fin des épreuves, étaient encore en forme pour faire de belles photos dans un cadre idéal.

- 21 juin.

Nous avons mis à l'honneur nos anciens Maires dans le cadre d'une émouvante cérémonie au cours de laquelle nous avons dévoilé, devant les familles de M. DESMETTRE et de

M. CROËS, deux plaques à l'entrée de deux de nos parcs qui désormais portent le nom d'Yves-Croës et Henri-Desmettre, accolés au parc Paul-Vansteenkiste.

- 26 juin.

A l'occasion des **Podiums sportifs 2019**, on a pu apprécier le talent des danseurs de Hip-Hop. Au cours des échanges, Margaux et France LALANDE, licenciées à Houplines en horse ball, ont pu faire découvrir leur passion.

Durant cette manifestation, Jean-Pierre POULNAIS, du Judo Club, a été mis à l'honneur et il a reçu la Médaille de la Jeunesse et des Sports pour 40 années de bénévolat ; c'était une reconnaissance tout à fait méritée.

Je tiens encore à saluer toutes les personnes qui ont participé à ces Podiums sportifs, particulièrement M. POULNAIS qui est toujours très présent.

- 27 juin.

Pour les scolaires, un concert « **la couleur de l'espoir** » salle Gérard-Philippe dans le cadre d'un partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique et la Bibliothèque Municipale a réuni sur scène de nombreux élèves de la classe de Virginie JACQUIN, professeur de violon, de la chorale des jeunes de Murielle VANDENOUC, et Florine ROGE, comédienne.

- 5 et 6 juillet.

Ont été fêtés les **30 ans de la Petite Enfance** à Roncq. Je tiens à saluer le Président qui est dans une étape difficile actuellement.

Nous avons mis à l'honneur ces 30 ans de la Petite Enfance en reconnaissance du travail accompli par Jean-Louis BEAUVENTRE qui avait reçu, des mains de M. le Député, la Médaille de l'Assemblée Nationale en mettant en avant toutes les activités assurées par Kaléïde dans ce service qui, implanté au Blanc-Four, apporte beaucoup de choses avec le RAM, la Petite Enfance et la crèche qui accueille nos enfants dans cet espace privilégié.

- 8 juillet au 23 août.

On a recensé, durant les **ALSH d'été**, 468 enfants et ados lors de la semaine la plus fréquentée par nos Bout'Choux, Filous, Cadets et Juniors. Durant ces deux mois, le taux de fréquentation a été plus ou moins variable et les activités ont fait, elles aussi, escale avec l'intergénération ; les échanges entre les enfants et nos seniors sont toujours agréables.

Vous avez pu lire dans la presse que l'UFCV avait réduit la rémunération de ses animateurs. Je rencontrerai son Directeur mercredi et je lui transmettrai ma volonté que l'UFCV revoie à

la hausse (et non à la baisse) sa position par rapport aux animateurs qui font un excellent travail au sein de nos ALSH ; il faut reconnaître leur travail. En effet, si nous avons conclu un partenariat suite à l'appel d'offres que l'UFCV a remporté puisqu'il répondait pleinement à nos attentes, aujourd'hui cela ne doit pas se faire à l'encontre des animateurs qui font un excellent travail (j'insiste) tout au long de l'année.

- 14 juillet.

Une grosse journée qui a commencé le matin par une partie de pétanque avec le Club Michelet. L'événement important a surtout été **l'inauguration de « La Source »**.

Je peux vous dire, ce soir, que cette inauguration a été très marquée, notamment par l'animation ; je remercie les associations qui se sont mises à disposition pour saluer l'ouverture de cet équipement extraordinaire parce qu'il permet de regrouper beaucoup de choses, d'y avoir une polyvalence et surtout parce qu'il est à disposition de nos associations leur permettant de se retrouver dans des volumes plus ou moins variés, et d'y côtoyer la Bibliothèque, le cinéma Gérard-Philippe. Et depuis la rentrée, la fréquentation ne fait qu'augmenter quand on voit ce qui s'y passe le mercredi avec les enfants ou le week-end, la saison culturelle étant déjà commencée avec l'Artothèque. La volonté était d'associer tout le monde et d'avoir un lieu de partage et de « vivre ensemble ».

Lors de cette inauguration, on a réussi à rassembler beaucoup de monde et nous continuons à travailler pour intensifier culturellement les démarches au sein de cet équipement pour faire découvrir « La Source » à l'ensemble des Roncquois afin qu'ils en profitent au mieux.

Dans le programme culturel qui a été distribué récemment, vous verrez que la saison commence très fort : on passe du théâtre au cinéma et à la bibliothèque. Ensuite les associations musicales interviendront dans ce lieu de partage.

- 14 juillet toujours.

Les festivités se sont poursuivies avec le traditionnel cocktail républicain, lui aussi délocalisé, où il y a eu beaucoup de monde. Le groupe « Soul Train Memories » nous a enflammés après « Adéquat » ; un splendide feu d'artifice a clôturé avec brio cette inauguration et cette journée festive qui a lancé « La Source » sur de bons rails.

Comme vous le voyez à l'écran, les « **Enfants de Neptune** » aiment se retrouver à Roncq durant cette période estivale un peu plus calme pour disposer d'un bassin pour s'y entraîner.

- Juillet et août.

Durant ces vacances scolaires, ont été organisés les nouveaux **ateliers d'été de l'Ecole Municipale de Musique**. Je salue tous les professeurs présents. C'était quasiment salle comble.

Je vous signale qu'à ce jour 273 inscriptions payantes ont été enregistrées ; c'est un très beau résultat. De nombreux enfants ont été touchés aussi bien par les stages que par la découverte du monde musical (plus d'une centaine d'enfants) quand les professeurs font découvrir leurs activités au sein des ALSH.

Aujourd'hui on peut dire que c'est une réussite au niveau des stages mais aussi dans la fréquentation de l'Ecole de Musique.

J'ajoute qu'on a rarement constaté autant d'inscriptions ; il reste encore quelques jours. Les gens viennent, surtout les intergénérationnels (dont les seniors) qui ont retrouvé le goût à l'éducation musicale et même au solfège. Comme les enfants dans le cadre de l'éveil musical, activité qu'on a dû étendre pour pouvoir accueillir tous les enfants.

Poursuivons cette dynamique et je salue la Directrice, ici présente, qui continue ses efforts pour rendre cette Ecole de Musique attractive.

- 2 septembre.

1292 enfants ont repris le chemin de l'école : 777 enfants dans les écoles publiques et 515 enfants dans les écoles privées

J'ai fait une rentrée décalée avec Mme la Directrice de l'école Neruda pour savoir comment s'était passée la rentrée. Je peux vous assurer que les enfants sont toujours bien accueillis et M. TELLIER en est témoin, dans nos écoles tant par l'Education Nationale que par les services de la Municipalité, que je remercie, qui ont tout mis en œuvre pour que cet accueil se fasse dans les meilleures conditions.

- 18 au 22 septembre.

Durant quatre soirées et quatre nuits, la Ville a participé à la **semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales** : l'Hôtel-de-Ville était illuminé en vert afin de sensibiliser le public roncuquois à ces maladies.

- 21 au 30 septembre.

Je vais reparler de La Source dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine**. C'était une des premières activités dans l'Atrium. Nous avons pu y découvrir une mise en scène de l'Artothèque qui a été suivie de deux représentations d'un spectacle du théâtre « La Virgule » qui ont permis aux gens de découvrir ces comédiens qui viendront plusieurs fois dans l'année dans le cadre de notre partenariat de 3 ans.

Durant le week-end, les gens ont pu découvrir, sur le thème de la culture, l'Artothèque avec des mises en scène « un peu comme chez soi ». Nous invitons tout le monde à emprunter des œuvres pour les installer chez soi, c'est gratuit. Il y a juste un abonnement à souscrire ce qui permet de changer d'œuvre tous les mois et de découvrir « l'art à la maison ».

- 22 septembre.

Les fameuses Puces d'automne sont toujours une grande réussite d'autant que la météo était très clémente. Il y a eu un peu de pluie en fin de journée qui n'a toutefois pas perturbé cette manifestation. Toujours de nombreux badauds viennent pour chiner, découvrir et avoir des moments de partage.

Je tiens à saluer les deux associations qui s'occupent de cet événement car c'est toujours complexe de prendre les inscriptions, de faire les marquages et d'être présentes pour la sécurité de tous. Merci encore à ces associations qui n'ont pas chômé ce jour-là et, même avant, pour travailler en étroite collaboration et en faire un moment unique d'avoir autant de monde sur la rue de Lille. Comme la météo était clémente, je pense que les gens sont restés assez tard, au moins jusqu'à 15 h.

- 25 septembre.

La cérémonie d'hommage aux Harkis s'est déroulée au cimetière du Centre la semaine dernière, en présence des associations patriotiques, des porte-drapeaux que je salue encore une fois.

- 29 septembre.

La dernière manifestation a eu lieu dimanche et permettez-moi de réaffirmer ma volonté que le handicap ne s'arrête aux portes des Chiens guides d'aveugles mais qu'il est pris en compte sur toute la Ville. Aujourd'hui j'ai encore reçu des mails stipulant que la police avait fait son travail ; c'est tout à fait normal et je salue les Policiers municipaux.

Avec l'association des Chiens-guides en partenariat avec la Ville, tout a été mis en place pour pouvoir disposer de plus de 700 places aux alentours des **traditionnelles Portes Ouvertes**. Malheureusement, il y a encore des personnes qui n'ont pas trouvé mieux que de se garer sur le trottoir gênant la circulation de ceux qui se rendaient à cette manifestation.

Je milite pour que chaque année, lors des sensibilisations au handicap et après avoir salué des démonstrations, il n'y ait plus de voitures sur le trottoir qui gênent la circulation des personnes malvoyantes. Eh bien la Police fait son travail en appliquant finalement la loi d'autant que de nombreuses places sont mises à disposition afin que tous puissent se garer.

Un exemple. Il était environ 11 h et une centaine de places étaient encore disponibles près de La Source. Malgré tout, des personnes étaient encore mal garées.

Je continuerai à me battre en partenariat avec l'association des Chiens-guides pour que cette sensibilisation à l'accessibilité et au respect du handicap soit perçue par tout le monde. Il ne suffit pas d'aller saluer ou applaudir une manifestation, chacun doit l'appliquer dans sa vie quotidienne.

L'éphéméride est ainsi terminée et nous allons pouvoir passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Auparavant, je remercie Monsieur COSYN de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 30 SEPTEMBRE 2019 : 33

PRESENTS : (23)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thérèse-Marie COUVREUR - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF - Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Jean-Valéry MONVOISIN - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Fernando ROCHA - Jonathan GLIBERT - Louis COSYN - Patrick VANDAMME - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (9)

Patrick BOSSUT donne procuration à Franck GILME
 Peggy ROBERT donne procuration à Thibault TELLIER
 Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
 Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET
 Thierry MITTENAERE donne procuration à Claudie RIUS
 Natalie CARDON donne procuration à Jean-Valéry MONVOISIN
 Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
 Jaquelina FONSECA donne procuration à Antonio DA SILVA
 Jean-Luc WABANT donne procuration à Eric ZAJDA

ABSENTE : (1)

Amandine PANZERA

| |
|--|
| <p><i>1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Organisation des commissions municipales - Commission communale d'accessibilité - Conférence intercommunale - Désignation d'un nouveau représentant municipal issu de la liste « Action Ronquoise Citoyenne »</i></p> |
|--|

A l'issue des élections municipales de mars 2014, notre assemblée a désigné les conseillers municipaux au sein de diverses structures internes et externes dans le respect de la représentation proportionnelle et du principe du pluralisme.

Il a été procédé à la désignation de conseillers municipaux au sein de la :

- Commission Communale d'Accessibilité lors de ses séances des 15 avril 2014 et 28 septembre 2017 (respectivement délibérations n°15/04/2014/05 et n°28/09/2017/44),
- Conférence intercommunale lors de ses séances des 15 décembre 2016 et 28 septembre 2017 (respectivement délibérations n°15/12/2016/66 et n°28/09/2017/44).

A l'issue des opérations de désignation des représentants du Conseil Municipal, les membres titulaires et suppléants installés ont été les suivants :

1/ Commission Communale d'Accessibilité :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------|----------------|
| Chantal NYS | Peggy ROBERT |
| Thierry MITTENAERE | Dany DELBECQUE |
| Rose-Marie BUCHET | Réjane CASTEL |
| Patrick VANDAMME | Eric ZAJDA |
| Jeannique VANDEWIELE | / |

2/ Conférence intercommunale :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|-------------------|----------------------|
| Rose-Marie BUCHET | Colette DEBEUF |
| Thibault TELLIER | Franck GILME |
| Eric ZAJDA | Jeannique VANDEWIELE |

Depuis lors, Madame Jeannique VANDEWIELE (LORTHIOIS) a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale (lettre de démission réceptionnée en date du 9 janvier 2019). Nous avons donc à pourvoir à son remplacement au sein des commissions, objet de la présente délibération.

Madame Amandine PANZERA, appelée à remplacer notre collègue démissionnaire est installée ce soir dans les fonctions de Conseillère municipale au titre de la liste « Action Roncquoise Citoyenne » (un seul représentant). Appelée à siéger au sein de la Commission Communale d'Accessibilité et la conférence intercommunale, nous vous demandons de valider ce mouvement de représentation.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Suite à la démission de Mme VANDEWIELE du Conseil Municipal, il vous est proposé de désigner la personne suivante de la liste « Action Roncquoise Citoyenne ». A ce jour, nous

sommes arrivés à Mme PANZERA appelée à remplacer Mme VANDEWIELE et nous attendons son retour.

Toutefois ce soir, nous avons obligation de passer cette délibération afin d'installer Mme PANZERA au sein du Conseil Municipal et de la nommer dans les différentes représentations.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 27 mai 2019 (n° 27/05/2019/25) doit être modifié notamment suite à des suppressions et des créations de postes liées à des mouvements de personnel (recrutements, avancements de grade, départs à la retraite...).

| CADRES D'EMPLOIS | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont Temps non complet | Suppression | Création |
|---|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|-------------|-----------|
| <u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> | | | | | | |
| <u>Emplois fonctionnels</u> | | | | | | |
| Directeur Général des Services | A | 1 | 1 | | | |
| <u>CATEGORIE A</u> | | | | | | |
| Cadre d'emplois des Attachés | | | | | | |
| Attaché hors classe | A | 1 | 0 | | | |
| Attaché Principal | A | 2 | 2 | | | + 1 (1) |
| Attaché | A | 1 | 1 | | | |
| <u>CATEGORIE B</u> | | | | | | |
| Cadre d'emplois des Rédacteurs | | | | | | |
| Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | B | 2 | 2 | | | |
| Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe | B | 3 | 2 | | | + 2 } (2) |
| Rédacteur | B | 6 | 5 | | | - 1 } |
| <u>CATEGORIE C</u> | | | | | | |
| Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs | | | | | | |
| Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe | C | 10 | 8 | | - 2 } (4) | + 1 (3) |
| Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe | C | 13 | 11 | | - 2 } | |
| Adjoint Administratif | C | 9 | 8 | 1 | - 1 } | |

| | | | | | | |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------------------|
| <p align="center">FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE A Cadre d'emplois des Ingénieurs</p> <p>Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur</p> | A A A | 1 2 0 | 1 1 0 | | - 1 (5) | |
| <p align="center">CATEGORIE B Cadre d'emplois des Techniciens</p> <p>Technicien Principal 1^{ère} classe Technicien Principal 2^{ème} classe Technicien</p> | B B B | 3 1 1 | 3 1 1 | | | + 1 (6) |
| <p align="center">CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise</p> <p>Agent de Maîtrise Principal Agent de Maîtrise</p> | C C | 7 10 | 7 9 | | | + 2 } (7) + 7 } |
| <p align="center">Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</p> <p>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe Adjoint Technique</p> | C C C | 3 24 25 | 3 22 24 | 2 2 | - 2 (8) | + 2 } (9) + 1 } |
| <p align="center">FILIERE MEDICO-SOCIALE CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)</p> <p>ATSEM Principal 1^{ère} classe ATSEM Principal 2^{ème} classe</p> | C C | 4 2 | 4 2 | | | |
| CADRES D'EMPLOIS | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont Temps non complet | Suppression | Création |
| <p align="center">FILIERE CULTURELLE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</p> <p>Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe Assistant d'Enseignement Artistique</p> | B B B | 9 1 0 | 8 1 0 | 4 | | + 3 } + 3 } (10) |
| <p align="center">Cadres d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine</p> <p>Assistant de Conservation Principal 1^{ère} classe Assistant de Conservation Principal 2^{ème} classe Assistant de Conservation</p> | B B B | 1 1 1 | 0 0 0 | | | - 1 } - 1 } (11) - 1 } |
| <p align="center">CATEGORIE C Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques</p> <p>Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe Adjoint du Patrimoine</p> | C C C | 2 2 3 | 1 2 1 | 1 | - 1 } (12) - 1 } | |

| | | | | | | |
|---|---|---|-----|--------|--|--|
| FILIERE SPORTIVE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Educateurs des APS Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe Educateur des APS | | | | | | |
| B | 4 | 3 | - 1 | } (13) | | |
| B | 3 | 2 | - 1 | | | |
| B | 2 | 1 | - 1 | | | |
| FILIERE ANIMATION CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe Adjoint d'Animation | | | | | | |
| C | 0 | 0 | | | | |
| C | 1 | 1 | | | | |
| C | 0 | 0 | | | | |
| FILIERE POLICE MUNICIPALE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale Chef de service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe Chef de service de Police Municipale | | | | | | |
| B | 1 | 1 | | | | |
| B | 1 | 0 | - 1 | (14) | | |
| CATEGORIE C Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale Brigadier-Chef Pal de Police Municipale Gardien-Brigadier de Police Municipale | | | | | | |
| C | 1 | 1 | | | | |
| C | 5 | 4 | - 1 | (15) | | |

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

| CADRES D'EMPLOIS | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet | Création ou suppression |
|---|-----------------------|-------------------|------------------------|-------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE C Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique | 1 | 1 | 1 | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur | 1 | 1 | | |
| CHARGE DE COMMUNICATION | 1 | 1 | | |

CONTRACTUELS

| Cadres d'emplois | Catégorie | Article/alinéa Loi du 26/1/1984 | Postes budgétaires | Postes pourvus | Création ou suppression |
|-------------------------|-----------|---|--------------------|----------------|-------------------------|
| Adjoints Administratifs | C | 3.1 Accroissement temporaire d'activité | 3 | 0 | |
| Adjoints Techniques | C | 3.1 Accroissement temporaire d'activité | 38 | 34 | - 4 (16) + 2 (17) |

| | | | | | |
|--------------------------------------|---|--|-------|---|----------|
| | | 3-1 Remplacement agents indisponibles | | | |
| Educateurs des APS | B | 3.1 Accroissement temporaire d'activité 3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire | 5 | 2 | - 3 (18) |
| Adjoints du patrimoine | C | 3.1 Accroissement temporaire d'activité | 4 TNC | 3 | |
| Assistants d'Enseignement Artistique | B | 3.1 Accroissement temporaire d'activité | 10 | 9 | + 2 (19) |

COLLABORATEUR DE CABINET

| Cadre d'emplois | Catégorie | Article/alinea Loi du 26/1/1984 | Postes budgétaires | Postes pourvus | Création ou suppression |
|-----------------|-----------|---------------------------------|--------------------|----------------|-------------------------|
| | A | Article 110 | 1 | 1 | |

La note explicative jointe à la présente délibération détaille les modifications apportées.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 18 septembre 2019.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 23 septembre 2019.

M. LE MAIRE –

Ce point a également été examiné au cours de la réunion plénière et concerne le tableau des effectifs. A l'occasion de chaque Conseil Municipal, nous en refaisons un toilettage.

Je voudrais y relever un point important : la création d'un poste d'Attaché principal pour le recrutement d'une Directrice des Affaires culturelles par voie de mutation, ce qui nous permettra de renforcer l'activité culturelle de notre Ville et de cibler notre volonté de cohérence de la culture tant avec le nouvel équipement, qu'est La Source, qu'avec les autres instances de la Ville afin de pouvoir préparer et suivre la saison culturelle.

La personne, recrutée sur ce poste d'Attaché principal, aura pour principale mission les affaires culturelles ; une partie de son temps sera également consacrée à la recherche de subventions, poursuivant ainsi notre démarche dans ce sens.

Les autres points portent sur des mises à jour suite à des avancements ; différents postes avaient été ouverts et sont aujourd'hui pourvus à un grade ou un échelon différents par rapport à ceux supprimés aujourd'hui.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions..... « Roncq Avenir »

Je vous remercie.

1.03 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU NORD - Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental doit faire l'objet d'une révision selon une périodicité d'au moins six ans.

L'actuel schéma a été approuvé le 24 juillet 2012 par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Il a été mis en révision en décembre 2017.

Des réunions de concertation et de nombreux échanges ont permis de réaliser le diagnostic et l'évaluation des besoins, en lien avec les associations représentant les gens du voyage, les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Ces rencontres, menées par les services en charge de la révision ont abouti à une meilleure adéquation entre les prescriptions de la loi et les réalités locales.

Outre le diagnostic local, des grands principes ont émané de ce travail, notamment reprenant les types d'habitat, les secteurs géographiques et les préconisations en matière d'accompagnement social.

Le projet est consultable dans son intégralité sur :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-politique-de-la-ville-et-renovation-urbaine/Dispositifs-pour-les-gens-du-voyage>

La Ville de Roncq appartient au territoire tourquennois. Malgré le début de construction d'une aire intercommunale, en lien avec les Villes de Neuville-en-Ferrain, Tourcoing et Halluin, en 2018, notre quota de places n'est pas repris dans le bilan du schéma 2012-2018. Nous entrerons en conformité dans le nouveau schéma avec la création de 44 emplacements pour nos 4 villes, sur le territoire de Roncq, à compter d'octobre 2019.

Les membres de la commission consultative départementale des gens du voyage se sont réunis le 2 juillet 2019 et ont validé le projet de schéma.

Arrivant au terme de cette démarche de révision, le Conseil Municipal de notre Ville doit donner un avis conformément à l'article 1 - paragraphe 3 de la Loi du 5 juillet 2000, sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018 - 2024.

Aux termes de cet exposé, il vous est donc proposé un avis favorable pour ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord, pour les années 2019-2025.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je sais que vous aviez ce document en livre de chevet que vous allez nous résumer. Je pense intéressant que M. PETILLON nous donne ses observations ; je sais qu'il est assidu sur le suivi et les liens que nous avons avec la Préfecture sur ce Schéma Départemental.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour information, ce livre de chevet compte 130 pages mais nul doute, chers collègues, que chacun a pris connaissance de ces dispositions puisqu'il y avait un lien direct avec la Préfecture. Je ne demanderai pas ceux qui ne l'ont pas lu ; je crois qu'il y a un accord unanime sur la lecture de ce document qui est intéressant au demeurant. Il y a mieux comme livre de chevet mais, pour autant, il n'est pas sans intérêt.

Je commencerai par le préambule car il est vrai que les gens demandent toujours : *mais qui sont les gens du voyage ?*

Les gens du voyage sont des Français comme vous et moi avec des origines parfois différentes. L'origine du territoire français remonte, pour certains, à très, très loin... 5... 6... 7 générations. Pour d'autres, c'est plus récent et on remarque effectivement que, dans ces populations, les origines sont Rom, Manouche, Satis, Yeniche, Gitan ou Tsigane. Voyez cette panoplie, ce qui veut dire aussi que c'est une population très bigarrée, quelquefois très différente dans les comportements, leurs cultures.

On a toujours tendance à dire : *les Roms... Les Roms...* que l'on connaît sur le territoire national depuis les années 90 et qui occupent des lieux irrégulièrement. Mais ce ne sont pas des gens du voyage, ils ne sont pas considérés comme des gens du voyage.

Voilà pour les personnes ciblées.

La Loi remonte à 2000 et c'est ce qu'on appelait à l'époque « Loi Besson » avec obligation, pour les communes, de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage pour les villes de plus de 5000 habitants, mais pas seulement. Sachant de plus qu'elles ne se bousculent déjà pas pour les plus de 5000 et encore moins pour les moins de 5000, néanmoins toute commune de moins de 5000 habitants peut dire qu'elle souhaite réaliser une aire d'accueil par exemple

parce qu'elle a une situation particulière au niveau du territoire national : carrefour important des gens qui se déplacent.

Aujourd'hui, on peut dire qu'en matière d'aires d'accueil des gens du voyage Loi Besson, on n'est pas très nombreux. Il manque plus de la moitié des emplacements que le périmètre métropolitain devrait faire.

En ce qui nous concerne, je me souviens des premiers débats que nous avons eus ici et qui remontent à 20 ans. Demain, ce sera une réalité puisque l'aire d'accueil des gens du voyage, qui est sur Roncq, sera achevée dans le courant du mois avec 44 emplacements. C'est une histoire qui a duré pratiquement 20 ans et, aujourd'hui, sur le territoire métropolitain des communes se font encore tirer l'oreille.

Nous y étions attentifs et je tiens, en même temps, à rassurer : la semaine dernière j'assistais, avec Monsieur le Maire, à une réunion des Maires de la MEL et un point de l'ordre du jour portait justement sur ce Schéma Directeur Départemental des gens du voyage.

Cinq ou six Maires présents ont posé la même question pour être bien sûrs et cette question est revenue à plusieurs reprises marquant leur inquiétude : *si j'ai une aire d'accueil dans ma Commune et si des gens s'y installent de manière illicite, que se passera-t-il ?*

Y assistait également Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, Violaine DESMARET, pour répondre aux questions.

Une interprétation en a été faite : *ce n'est pas très clair puisqu'en fait le Préfet pourrait réagir en disant que l'EPCI compétent sur la thématique « aire d'accueil des gens du voyage » c'est la MEL. Or à la MEL, vous ne respectez pas la loi sur telle ville, telle ville, telle ville... Ainsi donc si vous ne respectez pas la loi, pour ma part, je ne peux prendre de dispositions vis-à-vis des gens du voyage installés de façon illicite sur votre territoire.*

On se sentait un peu « roulés dans la farine » par rapport à ce constat.

Ces documents nous ont justement précisé, et Mme la Secrétaire Générale l'a confirmé, que ce n'était pas seulement l'EPCI mais également les communes.

Quelles sont celles qui ont une aire d'accueil ?

Roncq (ce sera le cas d'ici un mois) - Halluin - Tourcoing - Neuville-en-Ferrain puisque c'est un projet commun sur ces quatre Communes avec 44 emplacements. Elles pourront demander, si un arrêté est pris (dès le lendemain je présume), de faire intervenir directement

les forces de Police si nécessaire pour faire évacuer le plus rapidement possible. Il faudra un peu plus de 24 h dans ce qui nous est dit. Mais, au moins, cela règlera quelque peu les situations qui sont toujours difficiles.

Ainsi donc la lecture de ce document peut être parfois drôle ; je pensais à mon collègue, Thibault TELLIER. Il y est écrit, concernant le volet social notamment les écoles, qu'il faut accueillir les enfants de 3 ans.

Je pense qu'il sera difficile de faire appliquer puisque chez les gens du voyage, et ce n'est ni un secret, ni condamnable, il est de tradition que les enfants ne vont pas à l'école tant qu'ils n'ont pas 6 ans et restent avec leurs parents. C'est leur façon de vivre depuis des dizaines voire des centaines d'années. Ce ne sera pas facile d'y mettre un terme.

Je vous invite malgré tout à survoler ce document.

On y parle de tout et on rappelle que s'est créée une société à la MEL (VEOLIA) qui a remporté le marché pour gérer ces aires d'accueil.

A Roncq c'est une aire d'accueil de passage, traditionnelle.

Plusieurs schémas sont décrits au sein des dispositions qu'a prises le Conseil Départemental le 2 juillet 2019 :

⇒ il y a des aires de grand passage et ce sont celles-là qui manquent le plus sur notre territoire : il faut au minimum 4 ha de terrain pour accueillir 300 ou 400 caravanes.

Dans le secteur, il y en a une à Bondues. Ces aires de grand passage manquent aujourd'hui et c'est en raison de ce manque que toutes les personnes, qui ne peuvent pas y aller, se disséminent sur le territoire métropolitain.

Pour ces aires de grand passage, aujourd'hui pas beaucoup de réponses, ni de volontaires pour annihiler 4 ha d'une propriété.

⇒ Il y a ensuite les aires d'accueil classiques qui ont un peu évolué.

J'ai suivi ce dossier depuis 20 ans. Et tous les 6 ans, il faut revoter à nouveau ce Schéma. Je me souviens que, sous le précédent mandat, il y avait des points un peu différents ; cela s'est un peu amélioré aujourd'hui, par exemple le droit à rester dans ces aires d'accueil. En principe, pour les aires d'accueil telles que chez nous, la durée est de 3 mois renouvelables 2 fois.

« Renouvelables 2 fois » par rapport aux parents qui ont un ou plusieurs enfants dans le cursus scolaire sur le territoire ou à proximité.

Néanmoins ces aires d'accueil ne sont pas destinées à sédentariser mais à permettre un turn-over tous les 3 mois en principe.

Une société (VEOLIA) gère donc l'entrée et la sortie de ces aires d'accueil, avec relevés de compteurs puisque les fluides sont payants. Après paiement, on ouvre une espèce de barrière énorme pour laisser sortir la caravane.

Il y aura donc une présence toute la semaine (7 ou 8 h/jour), sans doute pas les samedi et dimanche.

En tout cas, ces passages seront contrôlés à l'entrée, au positionnement à l'intérieur de l'aire, à la sortie et à la façon de respecter l'ensemble des équipements, à commencer par les sanitaires. Sur la diapo, le terrain a 22 toilettes et 22 douches à disposition des 4 x 11 emplacements.

Pourquoi 11 ?

Tout simplement parce que c'est le chiffre du précédent Schéma Départemental : 11 emplacements par commune sachant qu'un emplacement correspond à deux caravanes. Très souvent, les gens du voyage ont plusieurs enfants en âge d'avoir leur indépendance mais qui aiment bien être logés à côté de leurs parents.

C'est ce nouveau Schéma qui vous est proposé ce soir et sur lequel la Préfecture nous demande notre avis, notre accord avec réserve ou sans réserve.

Est-ce qu'à l'ombre de la lecture de ces 130 pages, vous vous êtes fait une idée ou vous souhaitez avoir un positionnement différent et lequel ?

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai juste une question. On évoque ce Schéma Départemental mais on dépend de la MEL. Si la MEL a une dissonance par rapport à ce document, quelle sera notre position sur cette aire d'accueil ?

Devra-t-on suivre les directives de la MEL ou appliquera-t-on ce Schéma ?

M. PETILLON –

Il se fait que ceux qui siègent au Conseil Départemental sont parfois une émanation des élus de la MEL qui, bien sûr, a toujours été associée étroitement à la construction de ce Schéma Départemental.

Etant donné que c'est, en plus, le plus gros EPCI dans le Nord : 90 communes, bien évidemment c'est en même temps le reflet de ce que souhaite et de ce que porte la MEL.

M. LE MAIRE –

Je complète en disant que ce Schéma a été co-construit ; cela fait des mois voire des années qu'ils y travaillent. Mme la Sous-Préfète était bien présente pour présenter ces dispositions. Il y a une certaine cohérence entre ce qui est vu à la MEL et au Département.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. ZAJDA –

En Commission Municipale, on a un peu évoqué l'accord intercommunal que nous avons avec les trois autres Communes. C'est encore en cours de négociation notamment au niveau budgétaire et par rapport aux répartitions scolaires.

Il paraît logique, pour des parents qui souhaitent mettre leurs enfants à l'école, qu'ils soient au plus près c'est-à-dire plutôt Roncq ou Halluin. Mais il y a une répartition avec Neuville et Tourcoing et c'est là où c'est encore un peu nébuleux pour nous.

C'est pourquoi nous souhaitons plus d'informations ?

M. LE MAIRE –

Pour vous rassurer, c'est quasiment validé et on est sur une répartition au coût réel, à savoir que si la Ville de Roncq doit accueillir des enfants qui doivent aller à l'école sur Roncq ou avoir des services, ce sera pris en charge par les autres Communes.

En outre, on va plus loin. Aujourd'hui vous savez qu'il y a une aire de grand passage sur le secteur de Bondues ; M. DELEBARRE qui travaille beaucoup sur ce dossier, n'a pas conclu de convention avec les autres Villes. Aujourd'hui, il prend un peu exemple sur ce que nous faisons pour mener une discussion par rapport aux conventions entre les différentes communes qui s'unissent, ce qui n'est pas un mal de trouver un accord intercommunal.

Et dès demain, une réunion est prévue avec l'Inspecteur pour bien cadrer l'accueil des enfants dans nos écoles. Je veux savoir comment cela se passe, si tous les enfants doivent être accueillis sur le secteur de Roncq, si une répartition est possible par rapport à la carte scolaire, si les enfants peuvent également être accueillis dans les villes voisines.

Nous voulons mettre toutes ces questions sur la table pour que M. l'Inspecteur puisse nous guider et nous donner toutes les informations sachant qu'aujourd'hui les familles s'inscrivent et nous avons demandé à être associés pleinement à ces inscriptions des familles qui viendraient sur l'aire d'accueil des gens du voyage sur le secteur de Roncq, en

intercommunalité, pour être vraiment associés et avoir un suivi social mais aussi un suivi sur cette aire d'accueil.

Nous aurons différents points de vigilance sur la sécurité, sur l'accès, sur l'entretien.

Finalement nous sommes en train de créer une convention, avec la volonté avec M. DELEBARRE, d'avoir une aire d'accueil des gens du voyage, volontaire mais aussi irréprochable dans sa gestion.

On a pu voir la dérive sur d'autres communes ou une sédentarisation des familles qui y restaient des années.

Aujourd'hui on essaie de tout mettre en place pour que ce qui est écrit dans cette convention soit appliqué et suivi afin de ne pas laisser aller les choses.

Nous allons donc nous mettre en conformité avec la loi mais nous aurons une certaine exigence dans les conventions que nous signerons avec les différentes Villes mais aussi dans le partenariat avec la MEL parce que c'est sous la gestion de la MEL.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Une précision : ce que nous sommes chargés d'examiner, c'est bien le Schéma d'organisation des gens du voyage et non pas le reste.

Le volet scolaire y est effectivement abordé mais il ne donne pas de recette. Il est écrit que ce sera en accord avec les Villes partenaires mais sans schéma de répartition.

On ne vote que sur l'organisation puis on poursuit le travail d'entente avec les Villes voisines et la MEL puisqu'elle est effectivement partie prenante dans la réflexion par rapport à ce sujet. Ce ne doit pas être un point de blocage ; on est bien sur le Schéma Départemental.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Nous avons bien compris que c'était au niveau départemental ; il n'y a aucun problème.

Seule remarque : Neuville-en-Ferrain et Tourcoing sont venues quasiment précipitamment rejoindre la réflexion entre Roncq et Halluin. Comme ce n'est pas encore finalisé, on a quasiment conclu le mariage mais pas encore les accords.

Cette aire va ouvrir dans quinze jours, trois semaines, on ne voulait pas avoir le couteau sous la gorge auprès des autres Communes : *maintenant c'est dans votre Commune. Vous le gérez et on vous versera l'argent qu'on vous doit. Point barre.*

M. LE MAIRE –

Je peux vous dire que ce n'est pas le cas ; il n'y aura pas annonce d'un divorce.

En fait, ces conventions sont une nouveauté.

On a le même exemple sur Armentières avec Houplines, Armentières, la Chapelle d'Armentières.

Le procédé n'est parfois pas le même.

Je pense que nous avons été intelligents de travailler en intercommunalité et d'avoir un accord qui se construit.

J'ajoute que ce n'est pas nous qui réalisons cette convention. C'est Neuville qui a fait la proposition et des points ont encore été changés dernièrement, ce qui nous permettra vraiment de travailler en étroite collaboration et de ne pas dire que les choses se sont précipitées.

Aujourd'hui nous le faisons en fonction des informations que nous avons et des familles qui seront accueillies sur l'aire. La dernière fois que l'on s'est vu, 13 familles étaient inscrites mais ce n'était pas encore validé. Il faut aussi savoir comment ces familles seront suivies.

Si l'on avait statué il y a deux ou trois ans, on aurait dû revoir complètement cette convention.

Aujourd'hui nous sommes plus sereins parce que nous avons une vision par rapport à cette aire d'accueil : comment elle sera aménagée et comment seront reçues ces familles.

Et nous mettre finalement en adéquation par rapport à l'accompagnement de toutes ces familles qui viendront sur le territoire ronquois dans une intelligence intercommunale pour travailler en étroite collaboration dans le lien social et l'accompagnement.

S'il n'y a plus d'intervention (Pas de demande), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.04 - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - Décision modificative n° 1 - Ajustements de crédits

Après nos décisions budgétaires des 4 février et 27 mai 2019 (respectivement délibérations n°04/02/2019/12 et n°27/05/2019/35) ayant trait respectivement au vote du budget primitif 2019 et du budget supplémentaire, nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire en cours.

Celle-ci s'équilibre à hauteur de +/- 88 K€ les deux sections confondues.

Sont prévus des ajustements de crédits au sein de chaque section, répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses -

| | |
|---|------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | + 77 800 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés | + 220 000 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | + 11 000 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | - 10 000 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues | - 60 387 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement (ordre) | - 134 000 € |
| TOTAL | 104 413 € |

Recettes -

| | |
|--|------------------|
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | + 72 000 € |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | + 28 000 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | + 11 000 € |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre | + 3 750 € |
| R002 - Solde d'exécution positif reporté | + 663 € |
| TOTAL | 104 413 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses -

| | |
|---|-------------------|
| Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles | - 36 950 € |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées | - 1 500 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | - 22 000 € |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | + 109 700 € |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations | + 1 000 € |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues | - 70 000 € |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre | + 3 750 € |
| TOTAL | - 16 000 € |

Recettes -

| | |
|---|-------------------|
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues (hors 138) | + 13 000 € |
| Chapitre 024 - Produits de cessions immobilières | + 105 000 € |
| Chapitre 021 - Virement à la section d'investissement (ordre) | - 134 000 € |
| TOTAL | - 16 000 € |

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n°1.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette décision modificative n° 1 touche la section Fonctionnement à hauteur de 104.413 € et la section Investissement à hauteur de – 16.000 €.

Sur le slide à l'écran, vous pouvez voir le détail de cette décision modificative.

En section de Fonctionnement, plusieurs chapitres sont touchés au niveau des dépenses, le tout s'équilibrant par des recettes à même hauteur.

(Lecture)

De même, en section d'Investissement, différents chapitres sont impactés à hauteur négative de 16.000 € en dépenses comme en recettes.

(Lecture)

Par rapport à l'ensemble de ces éléments, j'ai pu échanger avec M. ZAJDA cette semaine puisqu'en Commission plénière, on n'avait pas pu le faire par rapport à un décalage de timing.

Quand on regarde l'ensemble et ce qui ressort de ces impacts, une grande partie de ces évolutions s'inscrit dans la volonté d'accompagner La Source dans son développement. En effet, comme Monsieur le Maire vous l'a dit, on a eu un magnifique accueil de La Source par la population ronquoise et on doit continuer à se donner les moyens de faire resplendir ce magnifique outil. C'est l'une des raisons de ces différentes décisions modificatives.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une question mais une intervention pour signaler que nous voterons contre cette délibération parce que c'est votre budget. Même s'il ne s'agit que de quelques ajustements pour des dépenses non prévues ou non anticipées, ce sera un vote contre de notre groupe.

M. LE MAIRE –

Nous arriverons peut-être à vous faire voter le budget la prochaine fois...

M. ZAJDA –

On pourra peut-être en discuter tous ensemble bien en amont...

M. LE MAIRE –

Je suis toujours prêt à discuter avec vous ; vous le savez.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

1.05 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2018/2019 - Consolidation des comptes - Prolongation pour la période scolaire 2019/2020

Prévisions AMIS 2019-2020

| ACTIVITÉS | JOURNÉE | Séances effectuées 2018/2019 (a) | Coût réel séances 2018-2019 (b)=(a)x30€ | SUBVENTION VERSEE 2018-2019 (c) | séances prévues 2019-2020 (d) | Coût (30€/séance) (e)=(d)x30€ | RAPPEL / REPORT 2018-2019 (f)=(b)-(c) | Coût prévisionnel 2019/2020 (g)=(e)-(f) |
|------------------------|---------------------|----------------------------------|---|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| 1 Tennis de table | lundi CP au CM2 | 20 | 600 € | 1 450 € | 31 | 930 € | -850 € | 80 € |
| 2 Volley Ball | vendredi CP au CM2 | 24 | 720 € | 540 € | 32 | 960 € | 180 € | 1 140 € |
| 3 BMX | mardi CP au CM2 | 6 | 180 € | 1 810 € | 32 | 960 € | -1 630 € | 0 € |
| 4 Judo | lundi CP au CM2 | 18 | 540 € | -70 € | 31 | 930 € | 470 € | 1 400 € |
| 5 Tir à l'arc | vendredi CE2 au CM2 | 31 | 930 € | -350 € | sortie du dispositif | 0 € | 580 € | 580 € |
| 6 Tennis | jeudi CE2 au CM2 | 24 | 720 € | 190 € | 32 | 960 € | 530 € | 1 490 € |
| 7 Danse -pour mémoire- | | 0 | 0 € | -240 € | | 0 € | -240 € | 0 € |
| 8 Football | jeudi CP au CM2 | 13 | 390 € | 590 € | 32 | 960 € | -200 € | 760 € |
| 9 Boule ferrée | mardi CE2 au CM2 | 8 | 240 € | 260 € | 14 | 420 € | -20 € | 400 € |
| 10 Gymnastique | mardi CP/CE1 | 32 | 960 € | -1 190 € | 32 | 960 € | -230 € | 730 € |
| 11 Natation | mardi CP au CM2 | 20 | 600 € | 670 € | 32 | 960 € | -70 € | 890 € |
| 12 Basket | jeudi CP au CM2 | 24 | 720 € | 1 500 € | 32 | 960 € | -780 € | 180 € |
| 13 Bourle | lundi CP au CM2 | 7 | 210 € | 780 € | sortie du dispositif | 0 € | -570 € | 0 € |
| TOTAL | | | 6 810 € | 5 940 € | | 9 000 € | -2 830 € | 7 650 € |

(1) Associations qui ne participent pas à toutes les périodes

(2) Le rappel de 670€ sur la période 2018/2019 sera récupéré lors de la consolidation 2019/2020

(3) L'association sort du dispositif à compter du 02/09/2019.

(4) L'association est sortie du dispositif le 03/09/2018 ; le rappel de 240€ sur la période 2017/2018 a été réalisé par titre de recettes.

(5) L'association est sortie du dispositif le 02/09/2019 ; le rappel de 570€ sur la période 2018/2019 sera fait par titre de recettes.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, merci de faire le point sur cette AMIS pour en connaître les effectifs à aujourd'hui.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Les effectifs sont très stables. Vous savez que l'AMIS est très appréciée des enfants et des parents qui peuvent y participer pour découvrir des sports vers lesquels ils n'iraient pas spontanément puisqu'ils devraient prendre une adhésion complète à l'association.

Aujourd'hui, dans ce cadre les associations les accueillent spécifiquement pour initier aux sports, par trimestre. C'est vraiment une réussite ; les associations jouent le jeu et travaillent très bien avec les enfants. Je crois que l'on peut dire que, depuis 2012 que l'AMIS a été créée, les équipes sont très sollicitées ; c'est dire que les gens apprécient beaucoup.

Les associations, qui participent à cette action, sont financées en totalité par une subvention municipale pour un total prévisionnel pour la saison 2018/2019 de 7.790 € et, comme chaque année, il faut procéder à l'équilibre des comptes pour qu'elles puissent continuer à donner ces leçons. Souvent, ce sont des professionnels qui donnent des cours de sport puisqu'aujourd'hui c'est obligatoire dans les associations, même pour les enfants.

Je rappelle que ce sont les enfants de CP à CM2 qui peuvent profiter de cette initiation aux sports et nous devons continuer à soutenir les associations.

Pour information, l'année dernière déjà EOLE s'était retirée et, en outre, n'a pas voulu reprendre cette année non plus.

Deux nouvelles associations ont souhaité également se retirer : la Bourle et le Tir à l'arc pour des raisons diverses.

Ce soir il vous est demandé de consolider les comptes pour la période 2018/2019 et de voter un acompte pour la saison 2019/2020 afin de soutenir les associations qui participent à l'AMIS. Je ne pense pas utile de faire la lecture des montants repris dans le tableau projeté.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Nous avons toujours bien aimé ce dispositif que nous voterons. Je voudrais toutefois préciser que si l'on reste sur une stabilité d'une centaine d'enfants par an, ce ne sont jamais les mêmes. C'est d'autant mieux ; on ne retrouve pas les mêmes d'année en année mais, chaque fois, c'est un nouveau turn-over ce qui prouve aussi le succès de cette opération.

M. LE MAIRE –

Opération que l'on tient aussi à saluer. Il est vrai qu'elle rencontre un beau succès : le fait de pouvoir découvrir permet aussi aux parents de faire tester aux enfants différentes activités et ne pas forcément prendre une licence particulière pour une année.

Franchement, c'est une belle réussite.

Je sais que le lancement de ce dispositif avait soulevé des craintes en se demandant si les effectifs n'allaient pas se tarir. Aujourd'hui on constate que les effectifs sont stables ce qui permet à quelques clubs de pouvoir récupérer des jeunes dans leurs équipements. On est toujours prêt à ouvrir la porte de l'AMIS à d'autres activités sportives. Continuons à accompagner les associations qui accueillent tous ces jeunes à la découverte d'activités sportives.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Par hasard, disposeriez-vous d'un taux de concrétisation après le passage d'un enfant dans tel ou tel club ?

M. DA SILVA –

On ne dispose pas du nombre exact.

Les associations elles-mêmes se demandent si c'est grâce à l'AMIS, ou pas, que les enfants restent dans le club étant donné que, parfois, ils suivent d'autres cycles dans d'autres associations et reviennent.

Des associations disent que peu d'enfants reviennent.

D'autres disent qu'il y a beaucoup d'enfants.

On ne peut pas le comptabiliser étant donné que les enfants ne reviennent pas forcément s'inscrire l'année même, parfois c'est l'année suivante ou encore deux ans plus tard. Les enfants ont pu néanmoins découvrir le sport qu'ils aimaient.

J'ai rencontré, il n'y a pas longtemps, une dame qui me parlait de l'AMIS et me disait : *j'ai un garçon qui est passé dans plusieurs clubs dans le temps. Je payais la cotisation et, au bout de quelques mois, il voulait arrêter et aller ailleurs. Alors que sa fille, un peu plus jeune, a*

commencé avec l'AMIS, a pu découvrir plusieurs sports et s'est fixée sur le basket tout simplement.

M. LE MAIRE –

Il est difficile de quantifier mais, vu la participation, le dispositif fonctionne.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - CHEMIN RURAL DESSAUVAGES - Cession partielle à la Clinique Saint-Roch

Le 24 septembre 2018, notre assemblée a autorisé la mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation partielle du sentier Dessauvages (délibération n° 24/09/2018/49).

Rappelons en effet que la Clinique Saint-Roch située 56 rue de Lille, souhaite acheter la partie du sentier qui traverse sa propriété et que réglementairement, la procédure d'aliénation d'un chemin rural exige une mise à l'enquête du dossier de cession.

Suivant conclusions datées du 29 avril 2019, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 au 29 mars 2019, sous réserve cependant que Monsieur le Maire respecte bien l'engagement qu'il a pris auprès des riverains très inquiets, de contribuer à la mise en place d'une servitude conventionnelle entre la Clinique Saint-Roch et les trois maisons implantées 1, 3 et 5 sentier Dessauvages.

Cette réserve est aujourd'hui levée puisque par convention datée du 24 juin 2019, les parties ont signé une promesse de constitution de servitude qui sera régularisée dès que la Clinique sera propriétaire du sentier.

Nous vous proposons dès lors de poursuivre la procédure d'aliénation au profit de la Clinique Saint-Roch (on écartera le préalable d'une mise en demeure des propriétaires riverains prévue par les textes, puisque la Clinique est seule à posséder des parcelles contigües de la partie à céder).

Par courrier du 9 avril 2019, le service des Domaines a estimé la valeur du bien (environ 400 m²) à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver pour l'euro symbolique, la cession à la Clinique Saint-Roch (SCI Saint-Roch n° 3) d'une partie du sentier Dessauvages (environ 400 m²) selon l'annexe jointe ;*
- *de mettre à la charge de l'acheteur les frais de géomètre et de notaire afférents à l'opération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents nécessaires à la régularisation du dossier.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 23 septembre 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, faites-nous l'histoire des régularisations de ces chemins à Roncq.

M. PETILLON –

Vous avez découvert, il y a un an (c'était le 24 septembre) qu'il existait sur Roncq un sentier Dessauvages, repris en pointillés sur la projection. Depuis les années 80-83, la Clinique et sa première extension, le chemin passait par la salle d'opérations, ce qui n'est pas souhaitable en évoquant les maladies nosocomiales. Pour y remédier, on a dû déclasser ce chemin pour le revendre à la Clinique Saint-Roch.

Que veut dire : déclasser ce chemin ?

C'est mener une enquête publique qui s'est déroulée en avril 2019 avec un Commissaire enquêteur. Les seules visites, pour cette enquête publique, et vous vous en doutez, ont été celles des habitants des trois maisons pour dire : *ce qui nous intéresse surtout, c'est d'avoir la garantie de pouvoir toujours accéder chez nous.*

Pour les rassurer, on a mis « bretelles et ceinture » sur cette disposition. Non seulement la vente stipulait ce droit de passage, en outre une convention a été établie et signée par les trois propriétaires et le représentant de la Clinique, en juin dernier, indiquant que, quoi qu'il arrive, ils auront toujours accès à leur domicile –bien évidemment– en faisant le tour du parking et en revenant sur la partie arrière, ce qu'ils font déjà aujourd'hui.

Quant à cette disposition de déclassement, le Commissaire enquêteur y est favorable sous réserve de prendre en compte la crainte des trois riverains (c'est fait) et sous réserve aussi du paiement ; rassurez-vous il n'y a pas grand chose. L'estimation des Domaines pour ces 400 m² est « l'euro symbolique ».

Il vous est proposé ce soir de céder cet ancien chemin qui n'est plus utilisé depuis 30 ou 40 ans à l'euro symbolique et, bien évidemment, la Clinique prend en charge les frais de géomètre, les actes notariés, etc., etc.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

On ne va pas demander la réouverture du sentier et de démolir la clinique pour ce faire.

Nous sommes juste un peu étonnés que l'on ait pu construire, à une époque pas si lointaine, (je pense que certains d'entre nous ici n'étaient pas nés ou étaient très jeunes) la Clinique sur ce chemin sans que les riverains ne réagissent.

M. LE MAIRE –

Je ne ferai pas le procès de nos prédécesseurs ; c'était une erreur que l'on régularise aujourd'hui. Le dossier a été mené en concertation et, surtout, pour rassurer les riverains situés juste derrière.

Dernièrement j'ai reçu les nouveaux propriétaires de la Clinique. Il n'y a pas de problème avec ce projet. La tranquillité des trois riverains sera respectée ; il s'agit juste d'une régularisation.

Je n'affirme pas qu'il n'y ait pas d'autres erreurs ailleurs. On en découvrira peut-être encore. Celle-ci a été soulevée dernièrement par le Directeur de la Clinique qui nous a alertés sur ce problème.

Aujourd'hui c'est une régularisation qui permet d'assurer l'avenir de la Clinique Saint-Roch et, surtout, de rassurer les riverains proches.

M. PETILLON –

Il faut se remettre un peu dans l'histoire, comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire. La première partie de la Clinique, c'est la partie haute et non pas la barre transversale. A l'époque, tout un chacun était euphorique d'avoir une clinique dans une Ville qui, à ce moment-là, comptait 11.500 habitants (c'était relativement rare) avec une maternité par-dessus le marché.

Je pense que tout était un peu noyé par rapport à ce problème.

M. JUDE était aussi une personnalité qui était respectée. Donc personne n'y a pensé.

Si on revient sur la photo projetée, au début le chemin avait été légèrement dévié. Puis, ensuite, il a disparu du paysage et on n'y a plus fait attention. Voilà l'histoire et il ne faut pas aller plus loin.

Si j'étais présomptueux, je dirais effectivement que je n'y étais pas à ce moment-là. On ne va pas refaire l'histoire et c'était une boutade sur la fin.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur le jeune élu. (Rires)

Sans question complémentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LA REALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES AU PROFIT DE VINCI IMMOBILIER - Opération Charlet - 31 rue de la Latte

Le groupe VINCI Immobilier a obtenu en mai 2018 un permis de construire sur l'ancien site de Madame CHARLET situé au 31 rue de la Latte à RONCQ. Il s'agit d'un programme de 48 logements (dont 30 % de Logements Locatifs Sociaux) répartis sur deux bâtiments.

Dans le cadre de ce programme, et au titre de la Loi sur l'Eau, il doit être réalisé des mesures dites « compensatoires », soit sur le terrain d'assiette de l'opération, soit sur le même bassin versant, sur des propriétés privées ou publiques. À ce titre, le groupe VINCI a sollicité la Ville afin qu'elle puisse mettre à disposition des terrains.

Deux sites ont alors été retenus, répondant aux contraintes imposées par cette loi :

- Le parc public Vansteenkiste présentant une zone humide dégradée et peu fonctionnelle (aménagement sur 1 336 m² à proximité de l'école et du plan d'eau) ;
- La pâture à côté des Chiens Guides d'Aveugles (autour de la mare, pour une superficie de 1 500 m²) présentant également une zone humide dégradée.

Les compensations consisteront à créer et restaurer les zones humides à travers la réalisation de prairies humides et de plantation de mégaphorbiaies (exemple : roseaux) et de haies type saules.

Chaque aménagement sera clôturé permettant d'assurer sa protection contre les dégradations.

L'aire de jeux à proximité du plan d'eau du parc public Vansteenkiste sera prise en charge par Vinci Immobilier comme suit :

- Le jeu « ados » sera démonté, transféré et réinstallé sur la plaine,
- Les jeux enfants seront démontés, transférés et réinstallés dans la Ville dont les emplacements restent à définir.

Une passerelle en bois sera réalisée au-dessus de l'actuel cheminement piéton afin de ne pas perturber le milieu impacté par ces mesures.

Des panneaux d'informations didactiques seront disposés afin de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils permettront également de mieux appréhender cet aménagement et pourquoi il fait l'objet d'une gestion différenciée.

Tous ces aménagements seront pris en charge par le groupe VINCI, par le biais d'une convention signée en partenariat avec la Ville et, avec une vérification par un écologue, à raison d'un passage cadencé (au bout d'1 an, 3 ans, 5 ans et tous les 5 ans) et ce pendant au minimum 30 ans. Cependant, l'entretien sera réalisé par la Ville par l'intermédiaire d'une compensation financière forfaitaire versée en une seule fois par le groupe VINCI.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- mettre à disposition ces deux sites au profit du groupe VINCI ;

- à signer une convention avec le groupe VINCI dont le projet est joint en annexe.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Concernant le terrain, nous n'avons pas la photo du cadastre dans son entièreté mais chacun va s'y retrouver : on est sur la rue de la Latte, je vous montre où se trouvent la Mairie, le parc et les Ecuries. On est donc sur la fin de la rue de la Latte juste avant de rentrer dans l'hyper centre.

Ce terrain, que je vous montre, était la propriété de Mlle CHARLET qui est décédée début novembre et, quinze jours, trois semaines plus tard, on avait déjà trois propositions de promoteurs au moins, qui voulaient nous voir avec un plan masse pour construire sur ce terrain.

Mlle CHARLET n'avait pas de succession et elle avait cédé ce terrain à la SPA et à la Ligue de lutte contre le cancer. Ce sont les promoteurs qui sont allés les voir – soyons clairs.

Puis on a vu arriver plusieurs projets dont un projet défendu par VINCI, sans doute le projet reprenant le plus les observations de la Ville.

Tout ce que l'on avait vu jusque là, c'était du R+4.

Le projet de VINCI c'était du R+4 aussi qui, par contre, avait l'avantage d'avoir sur l'avant une partie en résidence pour seniors de 16 logements. On a commencé à discuter comme avec les autres ; on lui a d'abord scalpé deux étages, on était donc sur du R+2. Il a un peu toussé mais il doit faire son miel de cette disposition. On est donc sur un réel R+2 et, devant, une résidence pour personnes âgées.

On lui a demandé encore un petit effort, également sur la partie avant. La batterie de garages ne fait pas partie du projet ; on avait essayé de l'intégrer mais la propriétaire n'était pas en osmose avec notre vision.

On a donc demandé à VINCI de réaliser un petit parking sur le front-à-rue intégré à l'opération immobilière et il aurait vendu des appartements et des places de parking aux gens du quartier. C'est ce qu'il a pris en compte.

On a continué à cheminer avec lui parce qu'on a eu un contact très sympathique. Cela s'est très bien passé et, à partir de là, le permis de construire a été délivré en mai 2018.

Je continue l'histoire... VINCI a organisé une journée Portes Ouvertes pour la valorisation de son programme. Il en a vendu la moitié en quelques jours vu la situation des logements. Il est revenu quelques semaines plus tard, nous disant qu'il avait oublié de faire ce que l'on appelle une étude du terrain conforme à la Loi sur l'eau pour les terrains de plus de 5000 m² pour savoir s'ils ne sont pas dans une zone humide.

Bingo, ils sont dans une zone humide !

A partir du moment où l'on est dans une zone humide et même si le terrain est constructible, il lui faut proposer ce que l'on appelle des « mesures compensatoires ».

Sur le sujet la Loi est un peu bizarre : la mesure compensatoire doit avoir lieu sur place mais pas seulement ; elle peut être dans un autre endroit du territoire ou même dans une autre ville tant que l'on reste sur le versant (à partir du Ferrain, il descend vers la Vallée de la Lys). Faire ces mesures compensatoires, par exemple, vers le Billemont, cela ne marche pas. On est sur l'autre versant.

Il fallait aller chercher un endroit où il peut faire ces mesures compensatoires par rapport aux zones humides.

VINCI est donc venu nous demander : *auriez-vous des endroits en zone humide où on peut essayer de faire ces mesures compensatoires ?*

Aller un peu partout sonner aux portes, ce n'est pas évident et cela prend du temps.

Nous lui avons fait cinq ou six propositions sur des zones dont la plupart étaient des terrains appartenant à la Commune.

Deux terrains ont retenu l'attention des Services de l'Eau parce qu'ils présentaient des caractéristiques de zone humide, qui étaient confortées voire restaurées. On a donc travaillé sur ces deux zones :

- l'une sur le parc du Centre, à proximité de l'étang.

Pour ceux qui connaissent bien, les vieux Roncquois comme Patrick s'en souviennent : quand on rentre par l'avenue Loetul, le parking, on tourne à droite et il y a les jeux. On y patauge 3 à 6 mois de l'année parce que le terrain est spongieux.

On savait qu'on ne saurait pas faire l'ensemble de ces mesures compensatoires qui doivent faire 1,5 fois les mesures constatées sur le terrain.

Il est évident que s'il prenait 1,5 fois la surface pour compenser ce terrain, il y avait la moitié des appartements en moins, il n'y avait plus de parkings, plus de voie d'accès et le projet tombait à l'eau. C'est la raison pour laquelle il cherchait à l'extérieur.

- l'autre zone se trouve en face de l'hippopotame rose, sur le côté des Chiens-guides : une petite mare naturelle existe. Pour ceux qui y sont allés dans le temps, il y avait un balltrap à cet endroit.

VINCI a donc travaillé sur ces deux sites pour donner l'image suivante de ces deux sites :

En bas, c'est le parking dont on parlait. Je vous montre toute la zone sur laquelle il retravaille avec des mégaphorbiaies (ce sont des roseaux). Plus loin, c'est plutôt de la prairie vide. Le cheminement serait une espèce de platelage légèrement surélevé parce qu'il lui faut décaper une bonne partie, ramener des terres tourbières sur ce terrain pour le conforter.

On aurait ainsi une espèce de cheminement sur platelage avec des panneaux d'informations didactiques pour expliquer aux gens ce qu'est une prairie humide mais aussi la faune et la flore que l'on peut trouver à cet endroit. Pour expliquer à la population mais aussi aux enfants puisqu'on se trouve à côté de l'école, ce qu'est un crapaud, une grenouille, une salamandre, les moustiques et libellules et j'en passe.

Il en serait de même de l'autre côté hormis qu'il n'y aurait pas de parcours pédagogique.

Nous passons sur l'autre site.

Je vous montre où se trouvent les Chiens-guides et la mare. Une espèce de demi-lune avec, là aussi, des mégaphorbiaies et des saules têtards sur la partie extérieure, et entre les deux des roseaux, diverses plantes qui adorent l'eau.

Ce sont ces deux mesures que l'on retrouve dans la délibération : 1336 m² pour l'une et 1500 m² pour l'autre.

La Loi oblige également à ce que ces espaces soient entretenus pendant 30 ans avec un écologue qui passe régulièrement, comme indiqué, pour constater le comportement de ce qui a été fait, de ce qui a été créé et relever les points négatifs auxquels il faut remédier.

C'est une certaine garantie sur le travail qui serait fait.

Ensuite : qui entretiendra ces espaces ?

Deux propositions :

- VINCI viendrait tous les ans les entretenir ce qui a un côté négatif. S'ils ne viennent pas une année, il faudrait leur tirer l'oreille et peut-être hausser le ton.

- De notre côté, nous avons fait estimer par un bureau d'études paysagiste le coût de l'entretien de ces surfaces. On a reçu une proposition de 34 ou 35.000 € pour 30 ans pour l'entretien des deux sites. On préfère avoir une tontine et on entretient pendant 30 ans.

En outre, VINCI prend en charge le déplacement des jeux dont je parlais tout à l'heure. Nous savons où sera réinstallé le jeu que je montre à l'écran. Les autres, qui sont un peu abîmés, seront stockés momentanément pour vérifier ceux que l'on peut conserver et peut-être replacer dans d'autres lieux dans la Ville.

Voilà l'objet de la convention que nous passerons avec VINCI qui, si vous en êtes d'accord, attend cette délibération avec beaucoup d'intérêt puisque la Préfecture lui a bloqué les ventes depuis plus d'un an : VINCI doit d'abord apporter une réponse à l'appui de la Mairie (propriétaire des terrains) par rapport aux mesures compensatoires. Tant qu'il n'a pas l'accord de la Mairie et celui de la Préfecture, il ne peut reprendre les ventes ce qui pose aussi problème aux personnes qui ont fait des réservations parce que certaines viennent aussi nous voir (tout finit toujours par le Maire) demandant :

Est-ce du sérieux ?

Puis-je continuer à me dire que j'y habiterai un jour ?

En effet beaucoup de personnes se sont intéressées à ce projet compte tenu de sa situation.

Bien sûr, c'est dans l'intérêt du promoteur.

Mais c'est aussi dans l'intérêt des gens qui se sont positionnés pour l'instant.

Essayer de se sortir de ce borbier de la zone humide... Voilà l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON

Il est vrai qu'à certains moments on patage autour de ces jeux qui sont situés dans une partie basse du parc. Voyez aussi l'état de la mare, de nos étangs en période de sécheresse.

Le fait d'accompagner ce projet permettra peut-être d'apporter un peu plus de réserve d'eau sur le secteur tout en l'aménageant sans supprimer les jeux ; ceux-ci seront soit refaits à neuf à certains endroits, soit démontés pour être replacés dans des secteurs plus privilégiés.

Je pense que cet accord sera « gagnant – gagnant » entre la Ville et VINCI.

Je tiens à saluer le travail de VINCI avec lequel nous travaillons depuis quelques années aussi bien sur l'aménagement, avec les quelques parkings prévus, que sur le parc et cette pâture :

- cela facilitera les choses pour VINCI,
- de notre côté, cela nous permettra d'en faire un secteur privilégié contrairement à son état actuel avec une zone de passage et une zone humide plus ou moins gérée. Avec ce projet, elle sera gérée de la meilleure des façons.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

C'était compliqué, pour nous, de choisir le vote de cette délibération. Dans un premier temps, on s'est dit que c'était encore une zone humide naturelle détruite dans la Commune. Heureusement, la Loi sur l'eau vient substituer des surfaces.

On crée une nouvelle zone (c'est très bien) sauf qu'elle est semi-artificielle même s'il y a déjà une base humide. Quand c'est artificiel, ce n'est jamais aussi bien que le naturel. Nous espérons en tout cas que ce sera le cas.

Le 2^{ème} point portait sur l'amélioration d'une zone.

Nous nous sommes dit que, peut-être, on allait réaliser quelque chose de potentiellement naturel et bien à quelque chose d'artificiel. Pour des problèmes de conception ou autres, ce sera peut-être délicat, mais on ne va pas en présumer.

Autre point qui nous a fait réfléchir : heureusement que cette proposition arrive sur notre territoire et ne part pas sur une autre Commune. On peut aussi compenser sur ce point-là.

Un petit bémol par rapport aux jeux. En effet, ceux-ci ne peuvent plus rester à ce niveau. Sauf si j'ai bien lu la délibération, on déplacera le jeu ados dans le parc et on remplacera les jeux enfants vétustes pour les redisséminer ailleurs dans la Commune. Or il y a une école primaire juste à proximité. Il était peut-être plus logique de placer des jeux enfants à côté de l'école primaire et déplacer le jeu ados. Voilà notre réflexion à ce niveau.

Après en avoir débattu et après une longue réflexion, nous approuverons quand même cette délibération. Nous sommes toutefois clairs et je pense que vous l'êtes aussi : il faudra être vigilant sur ces zones semi-artificielles à créer.

M. LE MAIRE –

Je précise tout d'abord que l'école située à proximité, c'est une maternelle (Kergomard).

Pour les jeux, nous les avons déjà proposés aux différentes écoles. Toutes n'en ont pas besoin ayant déjà des équipements. Ces implantations se feront avec l'accord de l'Education Nationale et des Directrices et Directeurs des écoles.

Ces jeux sont vétustes mais peuvent encore servir ; ils sont contrôlés tous les ans et peuvent encore être récupérés. On ne se donne pas de contrainte en les mettant dans la convention. A VINCI de prendre en charge ce déplacement.

Je pense qu'il fallait de nouveaux jeux sur le secteur, qui avaient été prévus dans le budget. Cet achat avait été décalé pour tenir compte de la convention en cours sur le secteur.

Je lisais dans la presse encore aujourd'hui ; il faut également intégrer la notion du handicap dans les jeux qui peuvent être installés dans ce parc public.

Même si vous dites que c'est artificiel, je crois que finalement ce sera beaucoup plus naturel que cela ne l'est actuellement. Je sais que vous la connaissez et que vous y passez régulièrement, mais franchement cette zone ne peut qu'être embellie et mieux gérée en matière de faune et de flore par cet accompagnement de VINCI.

Je n'ai pas trop de crainte quant à l'accompagnement et l'embellissement de cette surface.

M. PETILLON –

Par rapport à cette zone que vous dites artificielle, j'ai été quelque peu scotché par ce petit bureau d'études, sympa ; les paysagistes ont des rastas. Cela faisait très écolo mais on leur a fait confiance. Quand je lis le document qu'ils nous ont remis sur ce chantier qu'ils vont devoir lancer, je me suis dit que cela devait être sérieux. Je rappelle que c'est un document d'une centaine de pages avec des éléments que je ne comprends pas du tout.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention ou remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**1.08 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE AU PROFIT DE NOTRE LOGIS -
Opération 377 rue de Lille**

La loi Solidarité et Renouveau Urbain dite loi SRU du 13 décembre 2000 exige des Communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une Commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'une offre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) à hauteur minimale de 25 % du nombre de résidences principales (art L 302.5 du code de la Construction et de l'Habitation - CCH).

À défaut d'atteindre ce taux, un prélèvement est opéré sur les recettes fiscales de la Commune, calculé sur la base de 25% du potentiel fiscal par habitant, multiplié par le nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) manquants (article L.302.7 du CCH).

Certaines dépenses engagées par la Commune peuvent cependant être déduites de ce prélèvement, notamment les subventions foncières pour leur montant intégral, quelle que soit leur forme, qui bénéficient directement aux propriétaires ou maîtres d'ouvrages qui réalisent sur des terrains des opérations ayant pour objet la création de Logements Locatifs Sociaux (art R 302-16 du CCH).

Dans les faits, la Ville de Roncq est concernée par la loi SRU, et si depuis 2008 elle était exemptée de tout prélèvement car réunissant deux conditions cumulatives d'un taux de plus de 15 % de LLS et de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en revanche depuis 2017, la perte du bénéfice de la DSU nous expose à une pénalité de 88 431,17 € pour les 383 LLS manquant au recensement de janvier 2016, et de 91 435,38 € pour les 393 LLS manquants au recensement de janvier 2018.

À partir de ce constat, plutôt que de verser une pénalité qui bénéficie à la MEL (Métropole Européenne de Lille), (celle-ci ayant conclu une convention de délégation de compétence de l'aide à la pierre), nous vous proposons de soutenir ponctuellement certaines opérations et en l'occurrence par la présente délibération, d'approuver le subventionnement de l'opérateur Notre Logis pour un aménagement coûteux : la construction de 88 logements rue de Lille d'un ensemble de logements locatifs sénior (56 PLUS-PSLA-PLS, 27 PLAI et 5 PLI).

Ce projet a été introduit et soutenu par la Ville au travers d'une promesse synallagmatique attribuée en 2018 à Notre Logis pour la qualité du produit 100 % locatif social proposé. Une bonne année c'est le temps que nécessite un projet de cette envergure pour arriver à maturité. La conception du projet touche à sa fin et les consultations d'entreprises ont été lancées en avril 2019 afin de préciser le budget travaux de l'opération. Aujourd'hui les résultats de ces marchés de travaux dans un contexte où les coûts de construction sont à la hausse ne permettent pas à Notre Logis d'assurer un équilibre d'exploitation de l'opération locative raisonnable. Il est à noter que même si la subvention sollicitée par Notre Logis vient abonder au financement du projet, ce dernier reste néanmoins très coûteux et au-delà des critères d'équilibre d'exploitation habituels.

Il est donc proposé ce qui suit :

- À l'issue des travaux, le versement d'une subvention foncière de 80 000,00 € au profit de Notre Logis pour l'opération qui sera réalisée au 377 rue de Lille ;
- De solliciter la déduction sur le prélèvement exigé deux ans après le versement (la dépense ayant été engagée pendant « le pénultième exercice » comme mentionné à l'article L 302-7 du CCH) voire également les deux années qui suivent cette déduction (puisque aux termes de l'article L 302-7 du CCH, si le montant des dépenses est supérieur au prélèvement d'une année, le surplus peut être déduit du prélèvement des deux années suivantes).

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Notre Logis est, vous le savez, le bailleur social retenu pour construire les logements seniors rue de Lille et rue Destombes, (rappelons-le) logements réservés aux seniors en 100 % locatif et 100 % logements sociaux.

Notre Logis, après avoir fait toutes ses études fines, sollicite une subvention d'équilibre pour son opération.

C'est le même bailleur auquel nous avons versé cette subvention l'an passé pour 9 logements rue des Frères Bonduel. Dans le cas présent ce sont 89 logements. Il nous a présenté son bilan financier ; il est, je le pense, très vertueux. C'est l'un des rares bailleurs dont la participation en fonds propres est de 33 %. On souhaite donc l'encourager.

A titre d'information, nous payons depuis deux ans une pénalité annuelle par rapport aux logements sociaux manquants. Cette année, cette pénalité sera de 91.435 €. La Loi nous donne la possibilité de la verser à un bailleur social, au lieu de la MEL pour l'aide à la pierre. C'est la démarche que nous vous proposons : verser 80.000 € à Notre Logis.

Pour aller jusqu'au bout de l'information, début 2018 nous étions à un taux de 17,85 % de logements sociaux mais il manque pas mal de logements qui n'ont pas encore été comptabilisés et dont la construction va commencer.

J'ai en tête la rue du Moulin (100 % de logements sociaux), l'attribution aura lieu demain.

Le site Cosyn où il y aura 30 % de logements sociaux.

Pergaud on est à 100 %.

Bonduel on est à 100 %.

Rue de Tourcoing, c'est un projet qui a été déposé par le promoteur Loginor avec 30 %.

Tagerim sur l'angle du boulevard d'Halluin et de la rue Barbusse : 30 %

Actival, en cumulant les logements sociaux et les PSLA, on sera à 60 %

Dans le cadre du prochain mandat, un rattrapage important se fera par rapport à cette proportion que l'on a souhaité appliquer dans les programmes immobiliers. C'était toujours notre philosophie : ce n'est pas de dire que l'on fait 100 % sur tous les programmes. Quand cela se présente, surtout pour des petites opérations, c'est possible. Quand cela se présente même pour plus, comme Pergaud, c'est 100 %.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces précisions, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Cette question a fait aussi débat dans notre groupe pour savoir si l'on devait voter pour ou s'abstenir.

L'objectif premier d'un vote pour, c'est de dire : *de toute façon, on a une amende et, plutôt que de la verser à la MEL, autant que ces fonds servent sur le territoire roncquois.*

Seconde réflexion : *oui mais on paie quand même une amende. Tous les logements construits ne permettent pas de rattraper assez rapidement notre retard. C'est le débat que nous avons déjà eu à plusieurs reprises dans les différents Conseils Municipaux.*

Pergaud, c'est un projet avec un taux de 100 %.

Vous dites que rue du Moulin ce sera également 100 %.

Un effort important est quand même fait. Nous finirons par voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je ne sais pas si nous partageons tous cet avis : nous sommes pour une construction mesurée en évitant de faire du 100 % pour du 100 %.

Aujourd'hui il faut une certaine mixité, M. PETILLON le rappelait, qui permet de l'intégrer au mieux au cadre de vie que nous voulons sur Roncq. Notre volonté n'est pas de construire forcément du 100 % partout pour arriver au taux imposé de 25 %, mais de réaliser quelque chose d'équilibré. Chacun le sait bien ; quand un immeuble ou un logement est construit, cela peut créer des gênes dans l'environnement. Il faut essayer d'associer l'ensemble et essayer de mesurer l'impact potentiel.

Nous avons opté pour Pergaud parce que le projet répondait à une certaine attente pour les seniors. C'est la raison pour laquelle on a mis 100 % mais, sur d'autres lieux, il faut une certaine mixité. Il peut y avoir des endroits sans logements sociaux ; c'est aussi une intégration dans l'environnement.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

D'autant plus que pour Pergaud, on pouvait imposer nos conditions à un promoteur puisque nous étions propriétaires du terrain. C'est une différence énorme par rapport à un terrain

appartenant à un citoyen lambda : Mlle CHARLET par exemple, de son vivant, qui vendrait un terrain à un promoteur. Elle ne maîtrise plus ensuite la qualité architecturale ni la qualité du projet.

Or, dans ce cas, je pense que nous pouvons être fiers ; nous avons retenu un projet qui utilisera de la brique et de la tuile. C'est un projet de qualité. Nous n'avons pas à en rougir. Parfois pour d'autres projets, on peut difficilement maîtriser le PLU ; ce sont automatiquement des matériaux nobles, briques, etc., etc. Il laisse la porte ouverte à l'utilisation de toutes sortes de techniques, parfois les plus condamnables. Mais on n'a pas le droit non plus, dans une autorisation d'urbanisme, d'imposer quoi que ce soit. On parle de bonne intégration ; les goûts et les couleurs, cela se discute.

Dans le cas présent, on a un projet en qualité architecturale qui est porté haut. C'est d'autant plus l'intérêt pour la Ville de répondre à la demande de Notre Logis.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

J'interviens à nouveau juste pour préciser que nous sommes évidemment pour la mixité, c'est ce qui permet un mieux vivre dans la Ville.

Ce que l'on condamne, entre guillemets, c'est de construire toujours plus.

Les propositions que nous avons faites, c'était plutôt de racheter des logements existants pour pouvoir remettre du social, ce qui rentrait tout à fait dans une mixité.

M. LE MAIRE –

C'est tout le problème du financement.

Aujourd'hui il faut essayer de contrôler et essayer de faire en sorte que la partie financière soit gérée et qu'on puisse répondre aux attentes de la Loi, essayer d'y aller progressivement. On sait bien que c'est très difficile d'atteindre 25 % mais je pense qu'on est plutôt sur la bonne voie tout en préservant notre Ville et le cadre de la vie à Roncq.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.09 - ADHESION AU PRINCIPE DE LA CHARTE METROPOLITAINE DES ANTENNES-RELAIS

Par délibération N° 13 C 041 en date du 12 avril 2013, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté une charte métropolitaine des antennes-relais, également signée par les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR), quelques bailleurs sociaux (Vilogia, Notre Logis, Lille Métropole Habitat et Partenord) et plus de soixante communes de la MEL.

L'objectif de cette Charte est d'optimiser le maillage des antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain, selon un principe de développement raisonné de cette technologie où la MEL prône la bonne insertion paysagère de ces équipements et la mutualisation des équipements pour les opérateurs.

Les points essentiels abordés par ce document peuvent être listés comme suit :

- l'amélioration des dispositifs de sensibilisation, de concertation et d'information avec notamment un engagement général de participation pris par les opérateurs, et la possibilité pour les communes de conserver d'éventuelles instances de concertation communale préexistantes ;
- le renforcement et l'harmonisation des dossiers d'information préalables avec un contrôle de conformité qui sera assuré par Lille Métropole ;
- la mise en place d'engagements partenariaux prenant la forme de rencontres régulières par le biais d'un comité de suivi mis en place par Lille Métropole et la communication des plans prévisionnels de déploiement ;
- une attention particulière sur le volet de l'insertion paysagère en particulier par l'énumération de principes d'aménagement à respecter et par l'élaboration d'un programme de rattrapage piloté par la MEL en lien avec les communes dans le cadre d'un comité de suivi ;
- une incitation à la co-localisation par engagement des opérateurs sur une recherche systématique de supports existants et la réalisation d'infrastructure permettant un partage ultérieur ;
- une vigilance accrue sur les niveaux d'exposition du public, par exemple par la possibilité de solliciter l'opérateur pour la fourniture d'une estimation graphique sur le fond de plan des niveaux d'exposition prévus après installation ou modification d'une antenne relais ;
- le traitement des points atypiques dans les lieux de vie ;
- des campagnes de mesures régulières tendant notamment à l'amélioration de la connaissance du niveau d'exposition sur le territoire communautaire, Lille métropole mettant en place un guichet unique dématérialisé permettant d'optimiser les demandes de mesures ;
- la prise en compte des établissements particuliers et des préoccupations sanitaires avec la possibilité de demander aux opérateurs des informations sur l'orientation des antennes relais.

Toutes les communes, y compris celles déjà pourvues d'une charte, sont invitées à adhérer à la charte métropolitaine.

Chaque commune conserve la possibilité de disposer d'une organisation propre, notamment pour l'instruction des projets. Le cas échéant, ces spécificités seront annexées à la carte au moment de l'adhésion de la commune

Il vous est donc proposé d'adhérer à ce dispositif collectif dont le projet est joint en annexe.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons pour ce dernier point vous concernant.

Cette charte métropolitaine permet finalement de résoudre quelques problèmes que l'on peut voir parfois apparaître dans certains quartiers.

M. PETILLON –

Depuis quelques années, nous sommes de plus en plus interpellés par les opérateurs de téléphonie mobile au nombre de quatre : Bouygues, France Télécom, Orange, SFR qui nous demandent des dossiers pour implanter des antennes.

On a en fait très peu de pouvoir sur ces implantations, même sur les autorisations. C'est presque un accord tacite qu'il nous faut donner par rapport aux implantations parce qu'elles respectent la réglementation nationale en matière de téléphonie et de télécommunication.

Nous avons été interrogés par la MEL qui, vous le savez, a des compétences de base : la voirie par exemple, l'assainissement, l'urbanisme.

Elle peut prendre des compétences complémentaires à la demande des communes.

La MEL nous a interpellés : écoutez, on a pris une délibération. Cela vous intéresse-t-il de participer à cette démarche communautaire ?

La MEL est responsable de l'implantation des antennes-relais sur les Villes au sein de la MEL, qui ont adhéré à la charte. Elle regroupe la MEL, les 4 opérateurs, les Villes qui sont 60 à avoir adhéré, et les représentants des bailleurs sociaux.

Pourquoi les bailleurs sociaux ?

Tout simplement parce que, très souvent, ils sont pris pour cible pour implanter des antennes parce qu'ils gèrent les appartements les plus importants. C'est le cas dans ma rue, c'est le cas chez Annick où l'on retrouve trois opérateurs sur les toits.

La MEL mettra à disposition des opérateurs de téléphonie une partie du patrimoine de la MEL ; ce sont des dizaines et des dizaines d'hectares. Ce peut être, au hasard, un rond-point routier, une bande verte à tel endroit, etc., etc., etc. Elle prendra aussi des terrains communaux dans ses possibilités.

Puis les conventions seront passées avec les opérateurs de téléphonie.

Si c'est la MEL, ils discuteront entre eux comme de grands garçons.

Si c'est sur un terrain communal, l'opérateur de téléphonie discutera avec la MEL et la Commune parce que les loyers seront perçus, dans ce cas, par la Commune et non pas par la MEL.

On ne perd donc rien par rapport aux émoluments que l'on pourrait percevoir par une implantation d'antenne.

En outre, la MEL a la technicité nécessaire pour mettre parfois les opérateurs en porte-à-faux car, entre eux, ils n'ont pas tendance à coopérer « chacun pédale pour sa boutique ». De ce fait, la MEL aura accès à toute la technicité de l'opérateur qui occupe un espace et regardera si ce n'est vraiment pas possible de passer par le même tuyau, le même mât pour installer ces antennes, à l'intérieur ou à l'extérieur, mais c'est de plus en plus à l'intérieur.

Voilà le contenu de la délibération qui vous en proposée.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie et merci, Monsieur PETILLON.

1.10 - MUTUALISATION DE LA PLATEFORME ENJOY-MEL ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET LES COMMUNES MEMBRES POUR DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES COEURS DE VILLE ET DES CENTRES-BOURGS - Convention entre la MEL et la Ville de Roncq

La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est dotée d'une plateforme numérique appelée Enjoy-MEL contribuant à la dynamisation, à l'attractivité des commerçants et à la valorisation du patrimoine des Villes. Enjoy-MEL s'inscrit dans le projet U-CITY et a été financé en partie par le Programme d'Investissement Avenir « Ville numérique - Systèmes de transport intelligent et déploiement de services mobiles sans contact NFC ».

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie #Résolument digitale votée à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 24 juin 2016, Enjoy-MEL est aussi financée en partie par le FEDER sur le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 au titre du dossier NP-9428 Stratégie numérique de la MEL.

Le service a été lancé le premier décembre 2016 avec trois territoires pilotes : le cœur de Ville de Roubaix et le quartier Wazemmes Gambetta à Lille ainsi que le territoire des Weppes uniquement sur la dimension tourisme.

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la MEL propose de mettre à disposition de l'ensemble de ses communes son service Enjoy-MEL. Au-delà de la mutualisation des moyens (plateforme technique, mise à disposition des données produites, outils de communication et actions d'animation), il s'agit de contribuer au maillage de données commerce et tourisme à l'échelle territoriale pour renforcer l'attractivité des centralités et proposer aux usagers un service sans couture.

Pour parvenir à cette mutualisation, il est proposé de lancer une expérimentation à titre gratuit sur une durée d'un an (entre décembre 2017 et juin 2019) avec toutes les communes volontaires afin de permettre l'utilisation de la plateforme par les commerçants, les associations de commerçants, les équipements touristiques, culturels et sportifs ainsi que les services de la Ville.

Cette expérimentation de mutualisation permettra de définir les modalités opérationnelles et financières pour la mise en place de la mutualisation :

- Évaluer le temps et les moyens nécessaires à l'accompagnement et l'animation du dispositif ;
- Qualifier les caractéristiques techniques, organisationnelles, juridiques et financières de la mutualisation ;
- Construire un modèle de convention applicable pour la mutualisation sur l'ensemble du territoire.

La participation de la Ville à cette expérimentation représente une opportunité de répondre aux besoins de transition numérique des commerçants et des artisans, de participer à l'attractivité de notre territoire, et d'offrir une nouvelle expérience aux usagers en s'appuyant sur les outils numériques. La Ville restera l'interface auprès des commerçants, rôle qu'elle pourra déléguer à une association de commerçants par exemple ; et pilote de la stratégie de transition numérique de ses commerçants et équipements. Elle participera aux instances de gouvernance mises en place par la MEL afin de contribuer à la conception de l'évolution de l'outil.

À l'issue de la phase d'expérimentation, un bilan sera réalisé permettant de qualifier le périmètre des coûts (les dépenses fixes et dépenses optionnelles), la clé de répartition des dépenses à appliquer, les modalités d'intégration de nouvelles communes, l'accompagnement nécessaire au dispositif à mettre en place.

Au regard de l'opportunité de poursuivre la mutualisation, une seconde délibération sera présentée au Conseil municipal en 2019 afin d'engager la Ville dans la mutualisation à grande échelle et permettre de valider les modalités définitives de mutualisation.

Il vous est donc proposé d'autoriser :

- la participation de la Ville à l'expérimentation ;

- le Maire à signer la convention jointe en annexe établie avec la MEL pour la phase d'expérimentation ;
- l'élu(e) délégué(e) au commerce et les services municipaux à participer aux instances de gouvernance.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 23 septembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, je vous en prie ;

Mme THOREZ –

On va parler de la prolongation de l'expérimentation gratuite d'ENJOY-MEL.

La MEL s'est dotée d'une plate-forme numérique « ENJOY-MEL » tout simplement parce qu'aujourd'hui nous utilisons, pratiquement tous, notre Smartphone pour voir ce qui se passe autour de nous, au niveau culturel, au niveau des commerçants ou des offres promotionnelles.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Madame THOREZ.

Nous poursuivons cette action ; le but est de bien suivre les services de la MEL pour que cette application puisse rayonner sur toute la métropole. Je pense que c'est un atout et nous voulons persévérer dans la mise en place de cette application comme nous l'avons fait auprès des commerces ronquois.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

M. LE MAIRE –

J'ai oublié de vous faire approuver le procès-verbal du Conseil Municipal de mai dernier.

Avez-vous des remarques ?

Ce n'est pas le cas. Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE. Ce procès-verbal est ainsi approuvé, je vous remercie.

Je rappelle que sont à votre disposition au Secrétariat Général le rapport annuel d'activités 2018 de l'USAN ainsi que les arrêtés et décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière séance du 27 mai dont l'arrêté du protoxyde d'azote que vous avez également validé, ce fléau qui touche toutes nos Communes. Je pense qu'il faut agir ensemble pour éviter qu'il ne se propage dans toutes nos Villes.

1.11 - VŒU DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER GUSTAVE-DRON DE TOURCOING FACE A LA FERMETURE DE LA MATERNITE

Nous tenons à exprimer tout notre soutien au Centre Hospitalier Gustave DRON de Tourcoing, à son personnel soignant et administratif et aux patients qui sont laissés dans l'inquiétude et le désarroi.

Vous le savez, le service maternité a dû fermer provisoirement ses portes la semaine dernière en raison d'un effectif insuffisant pour assurer les soins.

Qu'elles soient roncquoises, tourquennoises ou de la Vallée de Lys, des futures mamans ou jeunes femmes nécessitant un accueil et un suivi se retrouvent dispersées sur le territoire de la Métropole, orientées vers des hôpitaux de Roubaix, Lille ou Armentières, alors que cette maternité reconnue « Amie des bébés » est à la porte de chez elles.

Les services saturent, le personnel suffoque ; nous comptons sur une réelle action de notre gouvernement pour permettre d'assurer le service public attendu par nos administrés, la qualité des soins et la sécurité de tous les patients.

M. LE MAIRE –

J'en ai parlé rapidement tout à l'heure avec M. ZAJDA et M. VANDAMME ainsi qu'avec les membres de la majorité.

Je souhaite apporter notre soutien au Centre Hospitalier et je vais procéder à la lecture de ce vœu ; je souhaite que vous le validiez pour soutenir les personnes qui sont dans des situations délicates actuellement.

(Lecture)

Je souhaite que le Conseil Municipal soit unanime et je pense avoir l'approbation de tous.

J'étais à la Maison médicale vendredi ou samedi. J'y ai rencontré les sages-femmes qui sont dans une situation très délicate. Elles me disaient : *finalement on a un bel équipement et, aujourd'hui, il est fermé et nous ne pouvons pas recevoir les mamans pour accoucher.* Elles assurent tous les autres soins mais les accouchements ne sont pas possibles dans cette maternité.

Je sais que Monsieur le Député transmettra aussi ce vœu et notre volonté d'accompagner ce service de maternité de l'Hôpital Gustave-Dron au sein de l'Assemblée Nationale. Et il devrait évoquer ce sujet très prochainement.

Je pense qu'on doit être cohérent, soutenir le monde médical et surtout la maternité de l'Hôpital Dron parce qu'elle doit être rouverte le plus vite possible pour éviter que ces familles soient perdues dans les différentes villes avoisinantes au lieu d'être à proximité de chez elles.

Je ne porte pas ce vœu aux voix mais je pense avoir *l'unanimité*.

Si vous avez une réaction, n'hésitez pas à intervenir.

Je vous remercie pour votre présence et vous souhaite une excellente soirée.

Merci au public.

Merci à la presse.

Bonne soirée à tous ; on se retrouve au prochain Conseil Municipal.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 15.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Rodrigue DESMET.

DGS